



Déclaration liminaire UNSA Éducation 85
CSA D Jeudi 2 février 2023

Madame la Directrice académique,
Mesdames, Messieurs,

Avec plus de 2,5 millions de manifestants, la population française a démontré une nouvelle fois, mardi 31 janvier 2023, qu'elle est fortement opposée au projet de réforme des retraites du gouvernement ; elle est contre le recul de l'âge légal de départ à 64 ans et à l'allongement de la durée de cotisations. Rien ne justifie une réforme aussi injuste et brutale. D'autres solutions existent. Le gouvernement doit les entendre. Il doit tenir compte du rejet massif de ce projet et le retirer.

La réforme des retraites n'est pas le seul sujet qui fâche les personnels de l'Éducation nationale qui attendent beaucoup d'une augmentation importante des rémunérations. Le Ministre de l'Éducation nationale a commencé à dévoiler ses projets. Il est fortement à craindre que seuls les débuts de carrière soient revalorisés par l'augmentation de la prime d'attractivité et que les moitiés de carrière soient oubliés. Pour l'UNSA Éducation, l'urgence est bien celle d'une revalorisation pour tous par une revalorisation du point d'indice et des mesures de correction des injustices et écarts de rémunération persistants dans notre ministère entre les hommes et les femmes, entre le 1^{er} et 2nd degré.

Dans la même logique, le gouvernement fait le choix de supprimer 1 117 emplois dans le premier degré à la rentrée, 78 postes en moins dans l'académie de Nantes, 15 postes en moins en Vendée. Même si la démographie est à la baisse, la suppression d'emplois va mettre le fonctionnement du service public d'éducation du 1^{er} degré dans des difficultés majeures de fonctionnement.

L'UNSA Éducation dénonce le choix de ces récupérations d'emplois alors qu'il faudrait profiter de la baisse démographique pour répondre aux besoins des élèves et du service public d'éducation : besoins de postes de Rased, besoins de remplacement pour les absences ordinaires mais aussi la formation initiale et continue, besoin de poursuivre l'amélioration du régime de décharge des directeurs d'école, besoin de soutenir une politique volontariste de structuration de l'offre éducative en milieu rural.

Les conditions d'enseignement au-delà des limitations d'effectifs prévus en GS, CP et CE1 ne pourront pas être améliorées. Les écoles connaissent des besoins importants même s'ils sont moins visibles immédiatement que les ouvertures et fermetures de classes : présence d'enseignants spécialisés pour répondre aux besoins éducatifs particuliers toujours plus prégnants, moyens de remplacement plus que nécessaires, amélioration du temps de décharge de direction ; le travail engagé sur ce dernier point est loin d'être achevé.

À l'heure de la préparation de la conférence nationale sur le handicap, il est urgent de mettre à plat le fonctionnement de l'École inclusive et de se donner les moyens de répondre effectivement et pleinement aux besoins tels qu'ils existent de façon criante. Cela nécessite de dépasser une politique purement comptable qui nie les difficultés de la communauté éducative et fragilise les personnels et les élèves. L'école inclusive, enjeu majeur de l'École, n'est abordée par l'exécutif que comme un slogan sans garantir les conditions d'un accès effectif et réel au droit à l'éducation tel qu'il est défini par la convention internationale des droits de l'enfant. Cette approche met en souffrance des personnels, des enfants et leur famille en n'offrant pas les réponses adaptées aux besoins des élèves. Et que dire des moyens mobilisés par l'employeur en matière de postes adaptés, de moyens mis à disposition pour les aménagements de postes nécessaires au maintien dans l'emploi des personnels en situation de handicap : ils sont indigents. L'UNSA Éducation demande à ce que les élèves d'ULIS soient comptés dans les prévisions d'effectifs et souhaite la création d'IME sans attendre l'accord de l'ARS ; être sur une liste d'attente pour des élèves en situation d'handicap pendant des années est inacceptable

D'autres domaines appellent eux aussi à une réaction : la sous-administration de notre ministère avec une surcharge de travail pour les personnels administratifs. Cela annonce une nouvelle fragilisation de l'administration du système éducatif préjudiciable aux personnels de plus en plus en questionnement sur leur carrière et aux élèves. Le système est également gravement altéré par le sous-investissement des missions accomplies par les personnels sociaux et de santé. Un grand plan de revalorisation et de recrutement pluri-annuel est nécessaire pour pouvoir donner enfin au service social les moyens d'accompagner les élèves de la maternelle au lycée aux côtés des personnels de santé. C'est une nécessité pour soutenir les équipes confrontées à d'immenses défis éducatifs. Mais, cette année encore le ministère n'en fait aucun cas. Par ailleurs, force est de constater que les professionnels de santé ne veulent plus venir travailler à l'Éducation nationale.

Notre système éducatif vit de multiples crises : crise de sa capacité à faire mieux réussir chaque élève, en particulier les plus fragiles, crise de fonctionnement, crise de

recrutement et crise de justice sociale notamment. Autant de crises pour l'École qui font écho aux crises subies par le pays telles que la crise démocratique, la crise énergétique et encore la crise sanitaire et enfin ou avant tout l'urgence climatique.

Pour l'UNSA Éducation, il faut protéger notre service public d'Éducation pour redonner confiance en l'avenir à notre pays et offrir des perspectives positives aux professionnels qui font l'École.

Je vous remercie de votre attention.

Les délégués de l'UNSA Éducation de Vendée